

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES MINES

SOUS-DIRECTION DES ACTIVITES MINIERES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

SECRETARY GENERAL'S OFFICE

DEPARTMENT OF MINES

SUB-DEPARTMENT OF MINING ACTIVITIES

N° 005119 /U/MINMIDT/SG/DM/SDAM

Yaoundé, le 18 AOUT 2023

Le Ministre

The Minister,

A/To

MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES

REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

**Objet : Formalisation des activités d'exploitation
minière artisanale semi-mécanisée.**

Faisant suite aux mesures prises dans les lettres n°002300/L/MINMIDT/SG/DM/SDAM du 15 mai 2023 et n°00377/L/MINMIDT/SG/DM/SDAM/SAMPM du 07 juillet 2023, prescrivant un délai de quarante-cinq (45) jours, prorogé de quinze (15) jours, aux exploitants artisanaux semi-mécanisés en activité, de soumettre un dossier complet de demande d'autorisation d'exploitation artisanale semi-mécanisée des substances précieuses et semi-précieuses,

J'ai l'honneur de vous inviter à vouloir bien **procéder sans délai à la fermeture de tous les sites des exploitants qui ne se sont pas conformés aux prescriptions susmentionnées.**

Par ailleurs, cette mesure s'applique aux opérateurs qui, bien qu'ayant déposé dans les délais prescrits un dossier en vue de la régularisation de leurs activités, **n'ont pas engagé à ce jour les travaux de réhabilitation progressive des parcelles exploitées et à la réalisation des projets sociaux au profit des populations riveraines impactées, tels que prescrits dans les correspondances susvisées.**

Vous voudrez bien me rendre compte de vos diligences.

Copies :

- GOUV (dix Régions) ;
- Préfets (Tous) ;
- CHRONO/ARCHIVES.


**Le Secrétaire d'Etat,
Ministre des Mines, de l'Industrie
et du Développement Technologique
par Intérim**
Pr. FUH CALISTUS Gentry